

COMPTABILITE APPROFONDIE

I ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABILITE

1. Définitions et objectifs
2. Les comptes et leur organisation
3. Les écritures comptables
4. Organisation comptable
5. Opérations de clôture
6. Comptabilité divisionnaire
7. Les principes comptables

II COMPTABILITE DES ENGAGEMENTS ET RECOURS

III COMPTABILISATION DES DEVICES

1. Opérations traitées en devises
2. Evaluation des avoirs et dettes en devises
3. Traduction d'états financiers en devises

IV SOURCES DE FINANCEMENT A LONG TERME

1. Le cash-flow ou autofinancement
2. Les amortissements
3. Les mutations de capital social
4. Les emprunts obligataires
5. Le leasing

V IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1. Notion de participation
2. Participations complexes
3. Valorisation comptable

VI COMPTABILITE DE GROUPE

1. Notion de groupe
2. Fusions de société
3. Consolidation de bilans et de comptes de pertes et profits

INTRODUCTION

L'Europe économique se construit tous les jours à coup d'OPA, de fusion, de cession d'entreprises ou de divisions, d'échanges d'actions ou de restructuration de portefeuille. Les médias n'ont cessé de rapporter les exploits des artisans de cette construction en vulgarisant un vocabulaire comptable et financier décrivant des notions ou des techniques mal connues des investisseurs et même de certains dirigeants. Jusqu'au début de ce siècle, ceux-ci considéraient la comptabilité comme un art mineur de l'administration ou de la finance dont seuls les états financiers produits sont dignes d'intérêts, plutôt que la manière dont ils sont produits.

Si les investisseurs achètent toujours les actions de sociétés, entités juridiques distinctes les unes des autres, les dirigeants de ces sociétés développent eux des stratégies qui, dépassant le cadre de leurs sociétés, s'inscrivent dans une logique de groupe, celle des groupes auxquels ils appartiennent.

Pour bien connaître de l'extérieur une entreprise, il faut donc apprendre à mieux connaître son groupe et sa logique de développement.

Mieux connaître un groupe implique non seulement l'information adéquate sur chacun de ses membres constitutifs, mais aussi une information financière fiable et interprétable sur le groupe pris dans sa globalité.

Pour bien interpréter les informations disponibles tels que les comptes consolidés, encore faut-il savoir comment et à partir de quelles données brutes ils ont été élaborés, quelles règles ont été adoptées et quel impact ces règles ont-elles sur les résultats.

Bref, il n'est pas possible de se livrer à une lecture et une analyse critique et pertinente des états financiers d'une société ou d'un groupe sans avoir une connaissance approfondie des règles comptables en général et des règles comptables de consolidation en particulier.

De même sans cette connaissance approfondie ou les conseils éclairés de son entourage en cette matière, un dirigeant placé devant une décision stratégique sera bien en peine de choisir la solution qui, tout en lui assurant l'accomplissement de son objectif stratégique, minimise le coût financier et fiscal de l'opération, consolide l'image du groupe, et répond aux contraintes liées au respect des principes de sincérité, de prudence et de cohérence auquel il devrait s'astreindre dans la délivrance d'informations financières aux tiers.

C'est donc l'objectif de ce cours que d'initier l'étudiant aux mécanismes de la comptabilité de groupe et en particulier à ceux de la consolidation.

C'est pourquoi, pour aborder ces problèmes, et dans la mesure où la comptabilité de groupe ne diffère en rien dans sa technique de la comptabilité classique, nous avons pensé utile de resituer dans un premier chapitre la place et les limites de la comptabilité générale dans le cadre de l'organisation administrative d'une entreprise et de revenir ainsi sur des principes comptables et les différents standards qui, quoique supposées connues, apparaissent avec l'expérience mal assimilés.

En consacrant un chapitre à la comptabilité des engagements et recours, on met encore en évidence les limites de la comptabilité classique et la nécessité de rechercher ces engagements et recours hors bilan dans les communications annexées aux états financiers pour cerner davantage la valeur réelle d'une participation ou d'une entreprise.

Ensuite avant d'aborder la comptabilité de groupe proprement dite avec les fusions et les consolidations, un chapitre sera consacré aux règles qu'il faut appliquer dans la conversion d'opérations traitées en devises et la traduction d'actifs et passifs exprimés en devises.

Les deux chapitres suivants seront consacrés à l'étude des comptes du bilan de l'entreprise autour desquels s'articulent les liaisons de groupe:

- les fonds permanents de l'entreprise qui comprennent non seulement les fonds propres mais également les fonds empruntés à long terme dont on connaît l'importance stratégique lorsque ceux-ci sont convertibles ou assortis d'option ou de warrant,
- les immobilisations financières et en particulier les participations dans d'autres sociétés.

I ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABILITE

1. DEFINITIONS ET OBJECTIFS

1.1 Définition

De la nécessité d'administrer un corps social quel qu'il soit (nation, communauté, entreprise, service) est né le besoin d'une organisation administrative qui constitue le système nerveux et sensoriel du corps social permettant à l'Administration (le cerveau) de prévoir, d'évaluer, de commander et de coordonner efficacement les activités des organes au travers du système musculaire.

Grâce à cette métaphore, on aura compris que la fonction administrative -comme la fonction technique gère les ressources énergétiques et matérielles – gère cette organisation administrative en vue de produire des informations pour l'ensemble du corps social auprès duquel elle en collecte d'ailleurs une partie à l'état brut. Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur des techniques de traitement et de circulation de l'information fiables et efficaces.

On sait que pour qu'une communication d'informations soit fiable et efficace et son contenu compréhensible par le plus grand nombre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du corps social, il est nécessaire que les techniques de saisie et de traitement de l'information comme les supports de diffusion de cette information aient fait l'objet d'une codification et d'une standardisation connue de tous.

Une de ces techniques est *la comptabilité*. Elle se singularise des autres par le fait qu'elle ne s'intéresse qu'aux faits, qui, en créant des flux financiers, modifient le patrimoine du corps social considéré. Elle permet de contrôler le degré d'accomplissement des objectifs ou le respect des contraintes imposées au corps social qui ont pu être définis en termes financiers. L'importance vitale de l'information qu'elle produit justifie et explique à suffisance le haut degré de codification que cette technique a atteint et qui rebute au premier abord.

D'une manière générale on définira la comptabilité comme la technique d'observation, d'analyse, de classement et d'enregistrement des faits qui modifient le patrimoine du corps social (entrées et sorties de valeur) en vue de ;

- connaître le montant et l'origine des résultats passés ou futurs
- vérifier le bien-fondé des décisions prises
- connaître la position de l'entreprise vis-à-vis de tous les tiers (actionnaires, fournisseurs, personnel, clients, Etat) (Qui nous doit et à qui nous devons).

1.2 Types de Comptabilité

En fonction des objectifs spécifiques que l'on assigne à la technique comptable et la nature des informations demandées, on pourra organiser différents types de comptabilité qui, très souvent non seulement coexistent mais s'interpénètrent. On pourra ainsi classer et analyser des flux financiers selon des critères différents sans pour autant modifier l'impact des dits flux sur le patrimoine qui reste identique toute autre chose étant égale.

C'est ainsi qu'on distingue:

- la comptabilité générale qui analysera les flux financiers sous l'angle de leur nature (charges et produits par nature),
- la comptabilité analytique qui s'intéresse à la destination à l'intérieur du corps social des flux financiers (centres de coûts et de profits)
- la comptabilité budgétaire qui permet la formalisation des prévisions des flux financiers

1.3 Objectifs de la comptabilité générale

La comptabilité générale (notion de flux et de situation) a pour but de :

- constater les charges et produits par nature (flux)
- faire apparaître les résultats d'une période c-à-d les variations de patrimoine dues à l'activité de l'entreprise
- faire le point périodiquement sur la situation des biens et des dettes de l'entreprise.

2. LES COMPTES ET LEUR ORGANISATION

2.1 La notion de compte

Après avoir observé parmi tous les faits qui intéressent le corps social, ceux qui, générant des flux financiers, rentrent dans le champs d'analyse de la technique comptable, encore faut-il définir les instruments d'analyse que l'on va utiliser.

Ces instruments, ce sont *les comptes*.

On créera ainsi autant de comptes distincts que de natures de charges ou de produits différents que l'on veut analyser et que de tiers dont on veut connaître la position vis-à-vis de l'entreprise.

Concrètement un compte est un endroit physique (feuille volante, page d'un registre etc.) où l'on rassemble et enregistre tous les faits de même nature ou qui influencent les mêmes éléments du patrimoine. Dans un compte, on recensera donc des *entrées et des sorties de valeur* relatives aux faits analysés. Suivant la désignation du compte, les *valeurs* seront de nature différente (francs, heures, marchandises, actions etc...).

On conviendra une fois pour toutes que dans un compte la contre-valeur en unités monétaires de la valeur associée à ce compte sera portée

- au débit du compte (à gauche) lors d'une entrée de valeur
- au crédit du compte (à droite) lors d'une sortie de valeur

On appellera solde débiteur d'un compte le supplément des entrées par rapport aux sorties, et solde créditeur le supplément des sorties par rapport aux entrées.

N° compte : 4000		Intitulé : CLIENTS		
DAT	REF	DESCRIPTION	DEBIT	CREDIT
25/1	C	DUPONT Facture 1020	1000	
30/1	C	DURAND Facture 1021	2400	
31/1	C	DUPUIS Facture 1022	5300	
31/3	C	Païement DUPONT		1000
31/3	C	Païement DURANT		2400
		TOTAUX	8700	3400
		SOLDE au 31/3	5300	

2.2 La spécialisation des comptes

On a constaté que la technique comptable se donne pour mission lors de l'analyse d'un fait de noter simultanément la nature du flux financier et l'incidence qu'il a sur un élément du patrimoine.

Il faut donc que l'on dispose de deux types de compte:

- les *comptes de flux* qui enregistrent comme un compteur de passage les flux entrants (charges) et les flux sortants (recettes),
- les *comptes de situation* qui permettent de mesurer à tout moment le niveau atteint par chaque élément du patrimoine.

Parmi les comptes de situation, on distinguera pour la bonne compréhension de la signification des entrées et sorties de valeur:

- les *comptes d'existants* (le débit et le crédit expriment les entrées et les sorties dans le patrimoine de l'entreprise)
- les *comptes de tiers* (le débit et le crédit expriment les entrées et les sorties chez ce tiers) ex: compte client d'une banque.

2.3 La classification des comptes

Cette classification est basée sur une codification numérique et idéologique de tous les comptes jugés nécessaires à la description appropriée du patrimoine de l'entreprise et des flux qui l'affectent.

L'ensemble de ces comptes forme le plan comptable de l'entreprise. En Belgique, le plan comptable doit être construit sur base de la classification suivante;

1. Description des ressources de l'entreprise
2. Description des emplois de ressources à caractère durable (investissements)
3. Description des emplois dans la constitution de stock
4. Description des comptes de tiers
5. Description des comptes de trésorerie
6. Description des comptes de charges
7. Description des comptes de produits

On trouvera en annexe un exemple concret d'adaptation du plan comptable normalisé belge dans le cadre d'une entreprise de fabrication de boîtes en carton.

2.4 Le classement des comptes

Les comptes de flux et de situation sont classés par nature selon la classification adoptée dans le plan comptable et forment le *Grand Livre Général*.

Certains comptes de tiers repris au Grand Livre Général pour leurs montants globaux, tous tiers de même nature confondus (par exemple compte 4000 Clients, compte 4400 Fournisseurs) ne permettent pas d'établir aisément les sommes dues ou payées par chaque tiers pris individuellement. C'est pourquoi il est d'usage de créer

- un Grand-Livre auxiliaire des Clients
- un Grand-Livre auxiliaire des Fournisseurs

dans lesquels chaque client et fournisseur bénéficiera d'un compte individuel classé par ordre alphabétique.

2.5 La présentation des comptes

La *balance* : présente sur un seul document les totaux débiteurs et créditeurs ainsi que le solde créditeur ou débiteur de chaque compte du Grand Livre Général. Par définition le total des soldes débiteurs doit être égal au total des soldes créditeurs. Elle peut être dressée à tout moment et reflète simplement l'état des comptes à un moment donné. Elle n'est qu'un outil comptable et n'a pas de signification précise au niveau de la gestion.

On peut de même, à partir des Grands-Livres auxiliaires Clients et Fournisseurs, dresser les balances des comptes Clients et des comptes Fournisseurs en reprenant pour chaque tiers uniquement le montant total des débits et des crédits ainsi que le solde. Les totaux de ces balances analytiques permettent de vérifier la concordance des Grands-Livres auxiliaires avec les comptes généraux Clients (4000) et Fournisseurs (4400).

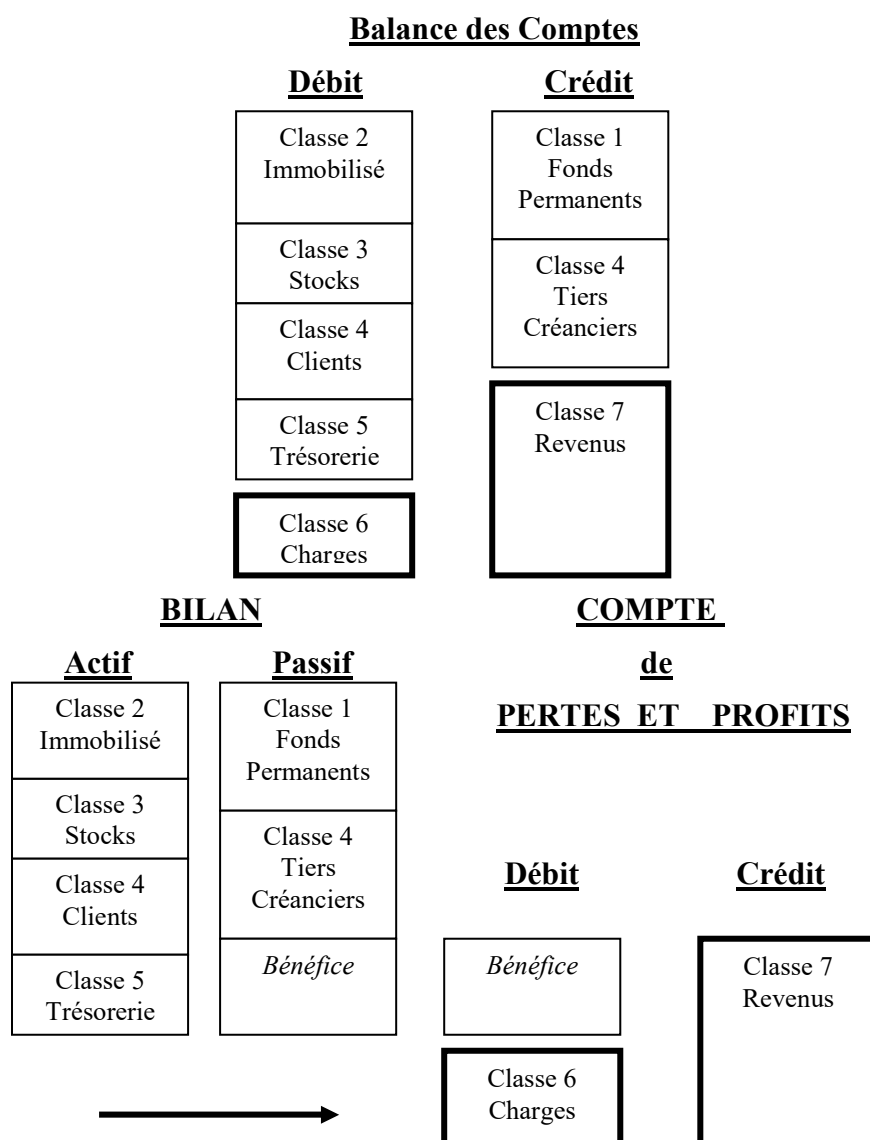
Classées par ancienneté de solde, ces balances « *âgées* » clients ou fournisseurs forment la base d'un système de gestion de Trésorerie.

Le bilan : représente l'inventaire du patrimoine de l'entreprise. Il est constitué des comptes d'existants et de tiers (classes 1 à 5) du plan comptable. Les comptes de flux des classes 6 et 7 n'y sont repris que pour leur somme algébrique qui, suivant son signe, est portée en diminution ou en augmentation des comptes de réserve de la classe 1.

S'il est dressé suivant les règles de clôture appropriées (voir plus loin), le bilan forme avec le compte de pertes et profits l'instrument fondamental de contrôle de l'entreprise.

Le compte de pertes et profits : représente l'ensemble des comptes de flux des classes 6 et 7 dont la somme algébrique constitue le flux net (enrichissement ou appauvrissement) apporté au patrimoine de l'entreprise pendant la période considérée et reprise au bilan.

2.6 L'égalité bilantaire : Total des comptes d'actif = total des comptes de passif.



L'actif est la description de l'emploi qui a été fait des ressources décrites au passif.

3. LES ECRITURES COMPTABLES

3.1 La chaîne comptable

Puisque 1) à tout moment l'égalité bilantaire doit être respectée
2) la comptabilité veut à la fois décrire des flux et enregistrer les mouvements patrimoniaux qui en sont la conséquence (ou la nature de la transaction et sa destination),
l'enregistrement d'un fait comptable fera l'objet d'une écriture comptable mouvementant plusieurs comptes en sorte telle que le total des débits soit toujours égal au total des crédits.

exemple: 1. Vente à crédit à Dupont pour 1000 Euros le 25/1

Lorsqu'on vend à Dupont, la comptabilité voudra enregistrer dans une même écriture ;

- la sortie des marchandises vendues (crédit du compte vente)
- l'entrée des marchandises chez le client Dupont (débit du compte 4000 Client Dupont)

2. Paiement par banque de Dupont de 1000 Euros le 31/3

Lors du paiement par Dupont de sa facture on enregistrera simultanément

- l'entrée d'argent au compte bancaire (débit du compte banque)
- la sortie d'argent chez Dupont (crédit du compte client Dupont)

N° compte : 4000		Intitulé : CLIENT DUPONT		
DATE	REF	DESCRIPTION	DEBIT	CREDIT
25/1	1	DUPONT Facture 1020	1000	
31/3	2	Paiement DUPONT		1000
		SOLDE au 31/3	0	

N° compte : 5500		Intitulé : BANQUE		
DATE	REF	DESCRIPTION	DEBIT	CREDIT
31/3	2	Paiement DUPONT	1000	
		SOLDE au 31/3	1000	

N° compte : 7000		Intitulé : Ventes		
DATE	REF	DESCRIPTION	DEBIT	CREDIT
25/1	1	DUPONT Facture 1020		1000
		SOLDE au 31/3		1000

On constate qu'au terme de la deuxième opération, la balance des comptes se présente comme suit:

BALANCE DES COMPTES		Total débits	Total crédits	Solde débiteur	Solde créditeur
5500	Banque	1000		1000	
7000	Ventes		1000		1000
4000	Clients	1000	1000	-	-
TOTAUX		2000	2000	1000	1000

3.2. La journalisation des écritures

Sur base de l'exemple donné ci-dessus, on pourrait se demander pourquoi n'avoir pas directement passer l'écriture ci-dessous qui aurait produit le même résultat:.

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
25/1	1	5500 Banque	1000	
	1	7000 Ventes		1000

Une telle écriture méconnaît cependant le principe de *journalisation* des écritures qui postule que celles-ci doivent être passées dans l'ordre chronologique et sans retard. On ne peut donc attendre qu'une opération se soit entièrement réalisée pour l'enregistrer, En pratique, les écritures comptables seront enregistrées dans un journal général dans l'ordre chronologique en faisant en sorte qu'à tout moment le total des débits soit égal à son total de crédit.

Chaque ligne au journal signalera :

- le numéro d'ordre et la date de l'opération
- les numéros de compte débité ou crédité
- les montants débités ou crédités

3.3 La période comptable

Dans la mesure où une écriture comptable décrit un flux, elle doit nécessairement se définir dans le temps par rapport à la période durant laquelle on a décidé d'accumuler les flux dans les comptes (exercice comptable)

En vertu du principe de *journalisation* annoncé ci-dessus, la règle comptable sera d'enregistrer tous les faits comptables au moment où ils sont constatés même si il est évident que ceux-ci appartiennent aux périodes comptables précédentes ou futures:

Exemple :

La période comptable commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le 1^{er} décembre 2002, on paie une prime d'assurance de 12.000 € couvrant la période du 1^{er} décembre 2002 au 30 novembre 2003. La totalité de la prime payée devra être comptabilisée dans l'exercice comptable 2002. Les 11/12 de *charge à reporter* sur l'exercice suivant feront l'objet d'une écriture dans un *compte de régularisation* (compte de classe 4 assimilé à un compte de tiers : *Charges payées d'avance*).

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
1/12/02	1	6160 Frais d'assurances	12.000	
	1	5500 Banque		12.000
31/12/02	2	4900 Charges à reporter	11.000	
	2	6160 Frais d'assurances		11.000

On constate qu'au terme de la deuxième opération, la balance des comptes se présente comme suit:

BALANCE DES COMPTES	Total débits	Total crédits	Solde débiteur	Solde créditeur
5500 Banque		12.000		12.000
4900 Charges à reporter	11.000		11.000	
6160 Frais d'assurances	1.000		1.000	-
TOTAUX	12.000	12.000	12.000	12.000

Le flux de charges supporté par la période est bien limité à 1.000 malgré qu'on y ait enregistré une diminution de la trésorerie de 12.000.

4. L'ORGANISATION COMPTABLE

4.1 Les documents de base de la comptabilité

- documents ne générant pas d'écritures comptables sauf des écritures d'ordre (description des engagements et recours); bon de commande, confirmation de commande, note d'envoi, bordereau de livraison, etc ...
- documents générant obligatoirement une écriture comptable: facture reçu, extrait de compte, feuille de paie etc.

4.2 Contraintes légales et administratives

- Nécessité de respecter les prescriptions légales ou réglementaires en matière de ;
 - *facturiers* d'entrée et sortie dans lesquelles toutes les factures les doivent être numérotées sans omission ni répétition
 - *livre des Inventaires* et *Livre-journal* visés et paraphés par l'administration et dont chaque page est numérotée
 - établissement et déclaration des opérations soumises à la TVA
 - principes comptables généralement admis (*General Accounting Principles*) Belgian GAP, US GAP ou IAS
 - présentation et publication des états financiers standardisés (bilans, comptes de pertes et profits et annexes légales en fonction de la taille des entreprises et la composition de leurs actionnariats
- Nécessité de respecter les principes d'organisation administrative:
 - séparation des tâches et des responsabilités des tâches et des responsabilités
 - spécialisation des fonctions et utilisation rationnelle des compétences

4.3 Le système comptable

En fonction de ces impératifs, le système comptable pourra être organisé de manière plus ou moins complexe selon la taille de l'entreprise, le nombre de comptes de son plan comptable, le nombre de ses clients et de ses fournisseurs, le nombre d'opérations à traiter.

Systeme à un Livre Journal

Le *Grand-Livre* et le *Journal Général* ne font qu'un. En fait, les diverses colonnes du journal sont réservées chaque fois à un seul type d'opération de sorte telle que chaque colonne corresponde à un compte de Grand-Livre.

Ce système n'est possible que pour de toutes petites entreprises (magasins) dont le plan comptable se résume à quelques comptes.

Système avec un Journal et un Grand-Livre.

Dans ce système, on peut adopter un plan comptable plus étendu puisque chaque écriture passée au Journal fait l'objet de report aux comptes de Grand-Livre appropriés.

Si les comptes *Clients* ou *Fournisseurs* sont nombreux, on peut créer des Grands-Livres auxiliaires « Clients » et « Fournisseurs » qui seront également mouvementés par report des débits et crédits portés au Journal.

Le principal inconvénient du système est qu'il mélange des écritures de nature différente s'appuyant sur des documents de base de types différents (factures de vente, factures d'achat, relevé bancaire, etc).

Système avec plusieurs Journaux spécialisés et un Journal Centralisateur

Dans ce cas, on ne trouvera dans chaque journal qu'un même groupe d'écritures impliquant toujours soit au débit soit au crédit, un même compte qui est représentatif de la spécialisation du journal ;

- Clients Journal des Ventes
- Fournisseurs Journal des Achats
- Caisse Journal de Caisse
- Banque Journal de Banque

Chaque écriture du Journal des Ventes (ou des Achats) sera représentative d'une facture classée au facturier de sortie (d'entrée).

La spécialisation des Journaux entraîne une meilleure organisation du travail :

- plusieurs personnes peuvent travailler simultanément à la passation des écritures dans des journaux différents
- les manipulations de comptes de Grand-Livre nécessaires pour effectuer les reports du Journal au Grand-Livre sont minimisées puisque dans chaque Journal on mouvemente seulement un groupe de comptes dont certains interviennent systématiquement dans toutes les écritures et dont, dès lors, le report au Grand-Livre peut se faire globalement par colonne d'écritures (voir exemple ci-dessous).

4.4. Les journaux spécialisés

Les écritures- type que l'on retrouve dans les journaux spécialisés les plus communément utilisés :

- *Le journal des Ventes*

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
1/12/02	1	4000 Clients	12.100	
	1	7000.1 Ventes produit X		6.000
		7000.2 Ventes produit Y		4.000
	1	4111 TVA à payer		2.100

- *Le journal des Achats*

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
1/12/02	1	6000 Achats	8.000	
	1	4110 TVA à récupérer	1.680	
	1	4400 Fournisseurs		9.680

- *Le journal de Banque (ou caisse)*

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
31/12/02	1	5500 Banque	12.100	
	1	4000 Clients		12.100
	2	4400 Fournisseurs	9.680	
	2	5500 Banque		9.680

- *Le journal des Opérations Diverses*

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
31/12/02	1	6200 Salaires bruts	15.000	
	1	6201 Cotisations patronales	6.000	
	1	4520 Salaires nets à payer		8.000
	1	4530 ONSS à payer		7.500
	1	4540 Précompte prof. à payer		5500
		TOTAUX	21.000	21.000

Dans la mesure où le journal des Ventes ne contient que des opérations de vente parce qu'il se double d'un journal des Notes de crédit sur Ventes, on pourra spécialiser le journal des Ventes en colonnes sans plus spécifier si il s'agit de débit ou de crédit avec une colonne « Client » associée toujours à un débit, des colonnes Ventes par produit toujours créditées et des colonnes TVA par taux de TVA toujours associée à un crédit ;

Journal des Ventes			4000 Clients	7000.1 Vente X	7000.2 Vente Y	4111 TVA	
Date	Réf. Ecrit.	Nom Client				Taux 6%	Taux 21%
1/12/02	1	Dupont	12.100	6.000	4.000		2.100
2/12/02	2	Smith	18.150	15.000			3.150
25/12/02	3	Joans	5.300		5.000	300	
		Totaux	35.550	21.000	9.000	300	5.250

4.5. La centralisation

Dans un système comptable avec plusieurs Journaux spécialisés, il est néanmoins nécessaire de tenir un *Journal centralisateur* qui réponde aux prescrits légaux. Chaque fin de mois, on centralisera dans ce journal les différents Journaux spécialisés en y passant pour chaque Journal une écriture globale dont le montant des débits sera égal au total des débits du Journal et le montant du crédit égal au total des crédits du Journal pour le mois considéré.

JOURNAL CENTRALISATEUR		
Centralisation du journal des Ventes pour le mois de déc. 02		
Total débit	35.550	
Total crédit		35.550
Centralisation du journal des Achats pour le mois de déc. 02		
Total débit	9.680	
Total crédit		9.680
Centralisation du journal de Banque		
Total débit	21.780	
Total crédit		21.780
Centralisation du journal des opérations diverses		
Total débit	21.000	
Total crédit		21.000
Totaux des mouvements du mois	88.010	88.010

5. LA CLOTURE

Pour établir le bilan et le compte de pertes et profits en fin d'exercice, il convient encore de passer un certain nombre d'écritures qui ont pour but de faire coïncider au mieux la situation patrimoniale comptable avec la réalité :

5.1. Les écritures de régularisation

Elles ont pour but de mettre à charge ou au profit de l'exercice, les dépenses et les recettes non seulement constatées pendant l'exercice mais également afférentes à l'exercice quelle que soit leur période de comptabilisation (voir exemple des frais d'assurances sous le 3.3. ci-dessus).

5.2. Les amortissements

Les biens immobiliers, à l'exception des terrains subissent avec le temps une perte de valeur liée à leur usure ou à leur obsolescence. Pour enregistrer cette perte de valeur progressive dans les comptes, on a convenu de provisionner chaque année un montant d'amortissement calculé de telle sorte que le total des amortissements provisionnés sur la durée de vie estimée du bien immobilisé (20 ans pour un immeuble, 10 ans pour le mobilier, 5 ans pour un ordinateur, etc) soit égal à son prix d'acquisition. La dotation annuelle aux amortissements pourra être soit linéaire (un montant identique chaque année) soit progressive (un montant égal à deux fois le taux de l'amortissement linéaire calculé sur le solde non amorti et ce tant que la dotation est supérieure au montant linéaire).

Exemple : Soit une machine achetée 100.000 Euros (plus 21.000 Euros de TVA) et dont la durée de vie est estimée à 5 ans.

	Solde non amorti	Amortissement Linéaire (20%)	Solde non amorti	Amortissement dégressif (40%)
Année 1	100.000	20.000	100.000	40.000
Année 2	80.000	20.000	60.000	24.000
Année 3	60.000	20.000	36.000	20.000
Année 4	40.000	20.000	16.000	16.000
Année 5	20.000	20.000	0	0
	0	100.000	0	100.000

On passera donc au moment de l'achat de la machine

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
1/12/02	1	2300 Machines et Equipements	100.000	
	1	4110 TVA à récupérer	21.000	
	1	4400 Fournisseurs		121.000

Annuellement en fin des 5 exercices suivants en cas d'amortissement linéaire :

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
31/12/03	1	6302 Dotation aux amortissements	20.000	
	1	2309 Machines et Equip. /Amortiss.		20.000

5.3. Les redressements d'inventaire

En règle générale, la comptabilité se contente d'enregistrer pendant l'année les ventes et les achats de marchandises sans procéder aux modifications de la valeur du stock que ces opérations impliquent.

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
15/09/02	1	6000 Achats (10 pièces à 1000 €)	10.000	
	1	4110 TVA à récupérer	2.100	
	1	4400 Fournisseurs		12.100
17/11/02	2	6000 Achats (20 pièces à 1100 €)	22.000	
	2	4110 TVA à récupérer	4.620	
	2	4400 Fournisseurs		26.620

En fin d'année, on se livre à un inventaire périodique des stocks que l'on compte physiquement.

Pour connaître la valeur du stock final, il faut choisir une méthode de valorisation des marchandises comptées.

Dans un environnement où les prix des marchandises achetées fluctuent, il convient de définir quelles marchandises sont encore en stock ; les premières achetées (*Last In First Out = LIFO*) ou les dernières achetées (*First In First Out = FIFO*).

Dans notre exemple, on va supposer le stock composé de 22 pièces qui évaluées en FIFO vaudront 24.000 Euros (20 pièces à 1.100 Euros et 2 pièces du premier achat à 1.000 Euros).

On doit encore enregistrer en charge le coût des marchandises effectivement vendues qui, compte tenu du stock initial en début d'exercice, ne correspond pas aux montants des achats effectués mais se détermine selon la formule suivante ;

$$\text{Coût des Ventes} = \text{Stock initial} + \text{Achats} - \text{Stock final}$$

$$\text{Variation de Stock} = \text{Stock final} - \text{Stock initial}$$

En supposant un Stock Initial en début de période de 5 pièces à 900 Euros (4.500 Euros), on a :

- Un coût de vente égal à $4.500 + 32.000 - 24.000 = 12.500$
- Une variation de stock égale à $24.000 - 4.500 = 19.500$

On passera en fin d'année l'écriture

Date	Réf. Ecriture		Débit	Crédit
31/12/02	1	3000 Stocks	19.500	
	1	6050 Variation de Stocks		19.500

La balance des comptes d'achats s'établira comme suit :

BALANCE DES COMPTES ACHATS	Total débits	Total crédits	Solde débiteur	Solde créditeur
6000 Achats	32.000			
6050 Variation des Stocks		19.500		
60 Coût des Ventes	32.000	19.500	12.500	

6. COMPTABILITE DIVISIONNAIRE

6.1 Principe de base

Pour permettre l'enregistrement journalier des opérations de l'entreprise dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité, l'organisation comptable doit s'adapter à la morphologie de l'entreprise et coller à sa réalité pour mieux rendre compte.

Donc, si l'entreprise exerce son activité dans différents lieux, usines ou magasins situés ou non dans des pays différents, travaillant dans une ou plusieurs devises, elle souhaitera établir dans chacun de ses sièges d'activité une administration chargée d'établir les pièces comptables nécessaires à la réalisation des opérations locales d'achat et vente, de paiement des salaires etc.. et à leur enregistrement au fur et à mesure de leur survenance.

Il convient cependant d'organiser le flux d'informations en sorte que toutes ces opérations locales soient reportées dans la comptabilité centrale de l'entreprise sans erreur ni omission ; la meilleure manière d'organiser le report de ces opérations dans la comptabilité centrale est d'utiliser dans chaque siège local la technique de la comptabilité en partie double qui assure qu'à tout moment les entrées de valeur (débit) sont compensées par des sorties de valeur (crédit). Le lien organique entre la comptabilité centrale et les comptabilités locales sera réalisé par les *comptes de liaison*.

6.2 Les comptes de liaison

En fait, les comptes de liaison sont deux comptes de solde identique en valeur mais de signes contraires ; l'un exprime une sortie de valeur (crédit) de la comptabilité centrale vers la comptabilité locale tandis que l'autre exprime une entrée de valeur (débit) dans la comptabilité locale en provenance de la comptabilité centrale ou inversement.

Imaginons une entreprise XYZ qui a deux magasins A et B pour lesquels elle souhaite créer une comptabilité divisionnaire pour mieux suivre l'évolution de ses stocks et de ses liquidités gérés localement. Sa balance des comptes après un mois d'exercice se présente comme suit ;

Balance des Comptes

<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Immobilisé	Fonds Permanents
Stocks magasin A	Tiers Créanciers
Stock magasin B	Revenus magasin A
Trésorerie A	Revenus magasin B
Trésorerie B	
Charges Magasin A	
Charges Magasin B	

Pour construire une comptabilité divisionnaire du magasin A, on isolera dans la balance des comptes ci-dessus les comptes relatifs au magasin A que l'on souhaite décentraliser. On procédera de même pour le magasin B ;

<u>Balance des Comptes Magasin A</u>		<u>Balance des Comptes Magasin B</u>	
<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Stocks magasin A	<i>Compte de liaison Fonds A du siège central</i>	<i>Compte de liaison Fonds B prêté au siège central</i>	Revenus magasin B
Trésorerie A		Stock magasin B	
Charges Magasin A	Revenus magasin A	Trésorerie B	
		Charges Magasin B	

On voit donc apparaître dans les comptabilités divisionnaires A et B les comptes de liaison qui viennent équilibrer les balances locales et exprimer la position nette de la comptabilité locale vis-à-vis de la comptabilité centrale ; dans le cas de A, la comptabilité locale a une position nette « emprunteuse » car elle utilise les ressources de la comptabilité centrale pour financer ses actifs tandis que la comptabilité locale de B grâce à ses revenus importants dégage des ressources qu'elle « prête » au siège central.

La balance des comptes du siège central se présente comme suit ;

<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Immobilisé	Fonds Permanents
<i>Compte de liaison Fonds prêté à A</i>	Tiers Créanciers
	<i>Compte de liaison Fonds emprunté à B</i>

En reprenant notre exemple simple de la société XYZ avec ses deux magasins A et B, on passera en début d'exercice les écritures d'ouverture des comptes :

Date	Réf. Ecriture	<i>Journal des Opérations Diverses</i>	Débit	Crédit
01/01/03	1	2300 Immobilisé	5.000	
	1	3001 Stock magasin A	6.000	
	1	3002 Stock magasin B	7.000	
	1	5001 Trésorerie magasin A	7.000	
	1	5002 Trésorerie magasin B	4.000	
	1	1000 Fonds permanents		8.000
	1	4000 Tiers Créanciers		5.000
		TOTAUX	21.000	21.000

Au moment de la création de la comptabilité divisionnaire, on passera en comptabilité centrale ;

Date	Réf. Ecriture	<i>Journal des Opérations Diverses</i>	Débit	Crédit
01/01/03	2	580 Liaison division magasin A	13.000	
	2	3001 Stock magasin A		6.000
	2	5001 Trésorerie magasin A		7.000
	3	581 Liaison division magasin B	11.000	
	3	3002 Stock magasin B		7.000
	3	5002 Trésorerie magasin B		4.000
		TOTAUX	24.000	24.000

En fin de période, on rapatriera en comptabilité centrale les comptes des deux divisions accrus de leurs résultats de la période ;

Date	Réf. Ecriture	<i>Journal des Opérations Diverses</i>	Débit	Crédit
31/01/03	4	3001 Stock magasin A	5.000	
	4	5001 Trésorerie magasin A	8.000	
	4	6001 Charges magasin A	6.000	
		7001 Revenus Magasin A		8.000
	4	580 Liaison division magasin A		11.000
	5	3002 Stock magasin B	1.000	
	5	5002 Trésorerie magasin B	10.000	
	5	6002 Charges Magasin B	7.000	
	5	581 Liaison division magasin B	3.000	
	5	7002 Revenus Magasin B		21.000
		TOTAUX	40.000	40.000

Dans cette structure d'écriture, les comptes de liaison ouverts à la création des comptabilités divisionnaires ne sont pas soldés à la clôture puisqu'ils incluent les flux nets de la période et présentent la balance suivante ;

BALANCE DES COMPTES DE LIAISON	Total débits	Total crédits	Solde débiteur	Solde créditeur
580 Liaison division magasin A	13.000	11.000	2.000	
581 Liaison division magasin B	14.000		14.000	
58 Comptes de liaison	27.000	11.000	16.000	

Il est évident qu'il convient de solder les comptes de liaison par une écriture qui dégage les résultats des deux divisions ;

Date	Réf. Ecriture	<i>Journal des Opérations Diverses</i>	Débit	Crédit
31/01/03	6	6901 Pertes et Profits Magasin A	2.000	
	6	6902 Pertes et Profits Magasin B	14.000	
	6	580 Liaison division magasin A		2.000
	6	581 Liaison division magasin B		14.000

On aurait pu intégrer cette écriture dans l'écriture de clôture de fin de période pour autant que l'on ait dégagé immédiatement le résultat dans la comptabilité de chaque division puisque les écritures à passer respectivement dans la comptabilité centrale et dans la comptabilité divisionnaire à l'ouverture et à la clôture doivent être parfaitement symétriques.

Dans la comptabilité divisionnaire du Magasin A, on aurait eu dans ce cas l'écriture de clôture suivante à la fin de la période ;

Date	Réf. Ecriture	<i>Journal des Opérations Comptabilité Magasin A</i>	Débit	Crédit
31/01/03	20	580 Liaison division magasin A	13.000	
	20	7001 Revenus Magasin A	8.000	
	20	6001 Charges magasin A		6.000
	20	3001 Stock magasin A		6.000
	20	5001 Trésorerie magasin A		7.000
	20	6901 Pertes et Profits Mag. A		2.000

Date	Réf. Ecriture	<i>Journal des Opérations Comptabilité Magasin B</i>	Débit	Crédit
31/01/03	20	581 Liaison division magasin B	11.000	
	20	7002 Revenus Magasin B	21.000	
	20	6002 Charges magasin B		7.000
	20	3002 Stock magasin B		1.000
	20	5002 Trésorerie magasin B		10.000
	20	6902 Pertes et Profits Mag. B		14.000

On aurait ainsi fait directement apparaître dans les comptabilités divisionnaires de A et B leurs bénéfices respectifs de la période de 2.000 et 14.000 tout en soldant directement les comptes de liaison.

7. PRINCIPES COMPTABLES

Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés à la technique comptable qui, partant de la constatation de chacun des faits qui génèrent un flux financier, nous a permis d'enregistrer et de classer ces faits selon une méthode cohérente et ordonnée de manière à pouvoir aisément établir les états financiers requis.

Néanmoins, comme l'actualité économique et financière le démontre à suffisance, cette technique doit s'appuyer non seulement sur des principes d'organisation mais également sur des principes de philosophie comptable que l'on nomme « *principes comptables généralement admis* », traduction de l'anglais « *General Accepted Accounting Principles* » ou « *GAAP* ».

En effet, effectuer une clôture périodique des comptes pour produire des états financiers implique à la fois un inventaire prouvant l'existence des actifs et passifs repris à la balance des comptes et une évaluation de leur vraie valeur pour l'entreprise. Cette clôture requiert - comme son nom l'indique - non seulement d'arrêter les comptes de flux de la période mais également d'évaluer dans quelle mesure certains de ces flux sont de nature à influencer les résultats des périodes suivantes.

Dès lors qu'une *évaluation* est nécessaire, on sort du domaine de la technique comptable pure pour rentrer dans le domaine du jugement humain ; la comptabilité cesse d'être une science exacte dérivée des mathématiques pour devenir une *science humaine* impliquant des notions comme jugement, éthique et subjectivité.

Les principes comptables généralement admis doivent donc contribuer à dresser des états financiers délivrant à ses lecteurs l'information la plus pertinente et la plus objective possible compte tenu des moyens disponibles pour rassembler et traiter cette information.

Ce n'est pas l'objet de revenir ici en détail sur la définition et le degré d'applicabilité de ces principes comptables de base mais simplement d'en citer les principaux ;

- Principe de pertinence (rapidité et complet)
- Principe de continuité
- Principe de consistance
- Principe de prudence
- Principe de comparabilité
- Principe de l'image fidèle
- Principe de matérialité

On soulignera cependant que les différences constatées entre les normes existantes (US GAAP, IAS, Belgian GAAP etc...) résident essentiellement dans l'ordre de priorité donné par chaque norme à l'application de ces différents principes lorsque ceux-ci sont contradictoires.

Ces différences peuvent conduire certaines entreprises à présenter des états financiers substantiellement différents selon la norme appliquée.